

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT SOIXANTE-SEPTIÈME RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 18 FÉVRIER 2013

- * 367-CA-5524 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques pour l'année 2013
 À
367-CA-5528
- * 367-CA-5529 concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) 2013-2014
- * 367-CA-5530 concernant la modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108)
- * 367-CA-5531 concernant l'ouverture des admissions au programme de Doctorat en administration – gestion de projet
- * 367-CA-5532 concernant l'ouverture des admissions au programme de Maîtrise en muséologie et pratiques des arts
- * 367-CA-5533 concernant l'institution par l'Université du Québec en Outaouais d'un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2013, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 939 733 \$
- * 367-CA-5534 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Lucien-Brault
- * 367-CA-5535 concernant l'octroi d'un contrat de services d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, le Centre de recherches en technologies langagières, les résidences et les maisons de ville
- * 367-CA-5536 concernant la nomination du membre externe et président du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
- * 367-CA-5537 concernant la nomination d'un (1) membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais
- * 367-CA-5538 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.